

Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	3
Nombre de votants	34
Date de la convocation	16/05/2023
Certifié exécutoire le	26/05/2023
Date d'affichage	26/05/2023
Envoyé en préfecture le	30/05/2023

Le vingt-deux mai l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'espace mille sources à Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BORD Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PLAS Marcel, TERRACOL Danielle.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

84-2023 : Validation du projet Microfolie et plan de financement

Le Président rappelle le projet « microfolie » consistant à bénéficier d'un développement culturel en partenariat avec La Villette et permettant de proposer des musées numériques dans les bourgs de Chamberet et Treignac, organisé en lien avec les écoles, les associations et tout autre partenaire local permettant de proposer des contenus adaptés au territoire.

Le coût estimatif de l'équipement en investissement de la Micro-Folie est de 36 120 euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- d'autoriser la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources à se porter maîtresse d'ouvrage pour ce projet,
- d'approuver l'achat d'équipement de la Micro-Folie pour un montant de 31 620€ HT, soit 37 776,36€ TTC,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Postes des dépenses	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Financeurs	Montant HT	Taux
Musée numérique	28 452,69€	34 143,23€	Etat : FNADT	25 296€	80%
Espace de réalité virtuelle	1 467€	1 759,80€	Autofinancement CCV2M	6 324€	20%
Médiathèque/ludothèque	1 701,04€	1 873,33€			
Total	31 620€	37 776,36€	Coût HT	31 620€	100%

- d'autoriser M. le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire,
- d'autoriser M. le Président à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document y afférent.
- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget 2023

Fait à Treignac le 30/05/2023
Le Président Philippe JENTY

